



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Patrick MILOT
Ludivine SOGUEL
ALEXANDER

RAPPORT DE SUIVI

Bachelier en Diététique

Haute École de la Province de Liège
(HEPL)

07 mars 2018

Table des matières

Contexte de l'évaluation.....	3
Présentation de la Haute École de la Province de Liège et du bachelier en Diététique	4
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale.....	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial	6
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité.....	9
Conclusion générale.....	11
Droit de réponse de l'établissement.....	12

Contexte de l'évaluation

Haute École de la Province de Liège: bachelier en Diététique

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi du cursus « Diététique ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, M. Patrick MILOT et Mme Ludivine SOGUEL ALEXANDER, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 2 octobre 2017 à la Haute École de la Province de Liège. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Diététique, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2012-2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiant.e.s qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

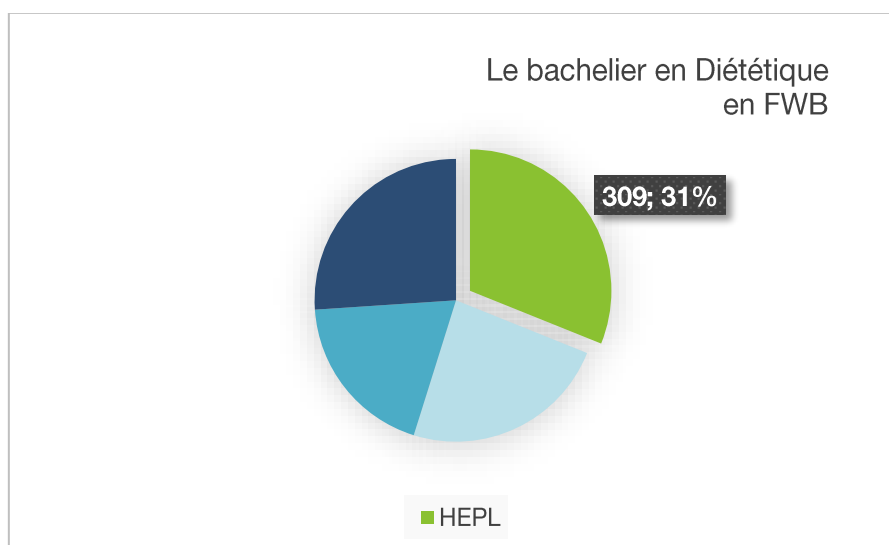
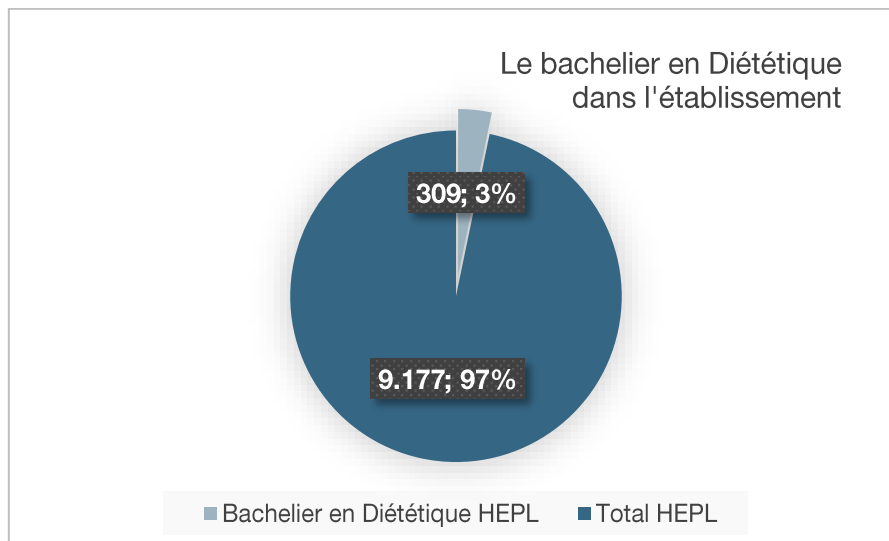
- Patrick MILOT
- Ludivine SOGUEL ALEXANDER

¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de la Haute École de la Province de Liège et du bachelier en Diététique

La Haute École de la Province de Liège (HEPL) appartient au réseau du Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné (CPEONS) et résulte de la fusion de trois hautes écoles provinciales, en 2007. Elle se compose de six catégories de type court (agronomique, économique, paramédicale, pédagogique, sociale et technique) et d'un enseignement de type long proposé dans les catégories paramédicale (master en Kinésithérapie), technique (master Ingénieurs industriels et master en alternance en Gestion de production), sociale (master en codiplomation en Ingénierie et action sociales, master en codiplomation en Ingénierie de la prévention et de la gestion des conflits) et économique (master en alternance en Gestion des services généraux, master en codiplomation en Gestion publique).

Le bachelier en Diététique relève de la catégorie paramédicale de la Haute École. Celui-ci est organisé sur l'implantation située au quai du Barbou.



Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Depuis la visite initiale, la Haute école a vécu un certain nombre de changements d'importance. D'une part en lien avec l'entrée en vigueur du décret Paysage² et d'autre part au niveau des ressources humaines.

L'avènement du décret Paysage a fortement orienté le travail mené dans la section. Son application a notamment impliqué le regroupement des cours en unités d'enseignement et l'organisation modulaire du programme. Les enseignant.e.s s'approprient aujourd'hui la nouvelle structure du programme qui requiert une adaptation des modalités d'enseignement, mais également des modalités d'évaluation. Les exigences du décret forcent la remise en question de notions qui étaient fortement ancrées dans le programme telles que l'organisation de la formation en années académiques ou l'évaluation séparée de chaque cours. L'entrée en vigueur du décret est un changement de paradigme pour les équipes pédagogiques de la Haute école et les enseignant.e.s de la section poursuivent leur travail pour y répondre de manière optimale tout en cherchant activement à favoriser la réussite de l'étudiant.e et garantir le niveau de la formation.

La Haute école a vu l'entrée en fonction d'un nouveau coordinateur qualité en 2015. L'organisation de la qualité au sein de l'institution est aujourd'hui souhaitée plus intégrée : la Haute école favorise notamment la présence des responsables qualité dans les différentes instances ou conseils, du collège de direction jusque dans les différentes sections.

Depuis la dernière évaluation et suite au départ en pension de son prédécesseur, une nouvelle directrice a pris la responsabilité de la catégorie paramédicale en janvier 2017. Les défis de ce poste sont grands et notamment parce que cette catégorie regroupe près de la moitié des étudiant.e.s de la Haute école, répartis entre différentes sections, dont la diététique. Le nombre d'étudiant.e.s est en augmentation et nécessite de repenser sans cesse l'organisation des locaux d'enseignement. La Haute école a déjà procédé à de nombreux réaménagements et un projet de nouveaux locaux est en cours.

² Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, disponible sur http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/39681_026.pdf (consulté le 28 octobre 2017)

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Le plan d'action initial, publié en octobre 2013, comportait 4 axes : 1) améliorer la coordination et la cohérence pédagogique ; 2) assurer la pertinence pédagogique en veillant à l'adéquation des programmes aux attentes du monde professionnel ; 3) développer des collaborations internes et externes ; 4) mettre en place une gestion RH et matérielle adaptée aux besoins de la section.

Globalement les experts notent une évolution positive depuis la visite initiale de l'AEQES en 2012-13. Les axes 1 et 2, au cœur de l'enseignement, sont ceux pour lesquels le plus de travail a été entrepris. L'entrée en vigueur du décret Paysage a probablement renforcé l'orientation du travail des équipes enseignantes vers ces deux axes. Les experts encouragent la section à consolider également les deux autres axes identifiés dans le plan d'action initial, à savoir le développement des collaborations, et notamment de la mobilité internationale, ainsi que l'acquisition et l'utilisation dans les enseignements de matériel pédagogique spécifique permettant par exemple la réalisation de mesures anthropométriques.

Axe 1 : améliorer la coordination et la cohérence pédagogique

C'est pour cet axe que le plus grand nombre d'actions à mener avaient été définies.

Un important travail a été réalisé pour regrouper les cours en unités d'enseignement (UE) visant l'acquisition de compétences communes. Les regroupements ont été réfléchis par une petite équipe puis proposés et discutés avec l'ensemble des enseignant.e.s. Ceux-ci voient dans ces regroupements une opportunité d'échanges et de collaboration. Des activités pédagogiques communes concrètes ont d'ailleurs émergé comme par exemple l'intégration de notions théoriques de physique par les étudiant.e.s directement dans le travail de groupe de technologie culinaire. Ces développements semblent néanmoins encore ponctuels et fortement dépendants de la motivation des enseignant.e.s et des contraintes logistiques. Les étudiant.e.s perçoivent ses efforts de liens entre les cours d'une même UE, mais questionnent certains regroupements dont ils ne comprennent pas le sens. Le prochain défi qui devra être relevé par la section est la création d'évaluations intégrées pour chaque UE. De l'avis des experts, la réflexion qui sera nécessaire à l'avancement de ce projet devrait renforcer la collaboration entre les enseignant.e.s d'une même UE et rendre les liens entre les cours explicites, notamment pour les étudiant.e.s. Finalement, les résultats de l'enquête d'évaluation de la répartition des crédits ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*), menée une première fois auprès des étudiant.e.s par les maîtres assistants du groupe d'accueil et prévue à nouveau 1 à 2 ans après l'entrée en vigueur du décret Paysage, devront être utilisés pour vérifier la répartition de la charge de travail des étudiant.e.s.

Les fiches ECTS correspondantes aux différentes UE ont été rédigées et les acquis d'apprentissage y sont détaillés. Les étudiant.e.s ont connaissance de l'existence des fiches ECTS et savent où les trouver. Elles sont facilement accessibles. Il semble qu'elles soient présentées en début de formation, mais que cependant, les enseignant.e.s impliqué.e.s dans chaque UE n'y fassent pas systématiquement référence. Les experts encouragent la section à renforcer l'utilisation des fiches ECTS par tous les enseignant.e.s.

Les échanges entre les enseignant.e.s des sciences de base et ceux de la profession existent et sont promus. Depuis l'évaluation par l'AEQES en 2012-2013 ils ont principalement été dédiés au travail de regroupements des cours en UE. Le comité encourage la section à poursuivre les efforts de rencontres afin de maximiser la cohérence du programme et de poursuivre les développements prévus, notamment la réalisation d'épreuves intégrées, avec l'ensemble du corps professoral.

L'enseignement de la méthodologie de recherche a été avancé au deuxième quadrimestre du bloc 2 ce qui permet aux étudiant.e.s de mieux se préparer pour la réalisation de leur TFE. Lors de la visite initiale, les experts avaient également recommandé de revoir les objectifs d'enseignement pour être centré sur la démarche scientifique intégrée dans la pratique professionnelle, notamment en permettant aux étudiant.e.s d'exercer la recherche et la lecture critique de littérature scientifique. Cette recommandation a été principalement opérationnalisée par l'intégration de l'apprentissage de la recherche sur des bases de données. La lecture critique de textes scientifiques semble peu ou pas entraînée hors du travail de fin d'études (TFE). Le comité recommande à la section de poursuivre le travail dans ce sens et de viser l'intégration de ces démarches dans les différents cours du programme. A noter que le manque d'accès à la littérature scientifique au sein de l'établissement, principalement lié au prix des abonnements des revues scientifiques, est un important problème partagé par toutes les Hautes Ecoles et également relevé par les étudiant.e.s. Durant leur visite de suivi, les deux experts ont eu l'occasion de rencontrer les bibliothécaires qui soutiennent individuellement les étudiant.e.s dans leurs démarches de recherche de littérature. Ces professionnel-le-s pourraient également intervenir d'avantage dans le cadre du programme de cours officiel.

L'attribution des sujets de TFE reste un point critique pour les étudiant.e.s qui ressentent encore le besoin d'être mieux informé.e.s quant aux critères de validation. La section a avancé la date de validation des sujets ce qui est apprécié. Les étudiant.e.s qui doivent repasser certaines épreuves souhaiteraient également pouvoir en bénéficier.

La grille d'évaluation des stages est mise à disposition des partenaires de stages. Elle est présentée aux étudiant.e.s qui se sentent bien informés quant aux attentes et critères d'évaluation de leur stage. Un important travail a par ailleurs débuté pour s'assurer de l'adéquation de ces évaluations avec les attentes du monde professionnel, développé dans l'axe 2 du plan d'action de la section.

Axe 2 : assurer la pertinence pédagogique en veillant à l'adéquation des programmes aux attentes du monde professionnel

La section a initié un important travail pour intégrer les compétences professionnelles dans les évaluations de stage. Les partenaires de stages ont été sollicités pour la révision de la grille de critères d'évaluation des stages. La formalisation de ces échanges doit encore être réalisée et étendue à tous les contextes professionnels, notamment la pratique indépendante.

La modularisation de l'enseignement permet aux étudiant.e.s de progresser dans leur programme malgré certains échecs, tout en respectant les balises de prérequis et de co-requis établies dans le but d'assurer la cohérence des apprentissages. Ce changement de pratique requiert un important travail d'information des partenaires. La section en est consciente et porte une attention particulière à l'information, notamment des superviseurs de stage.

Le lien avec les étudiant.e.s diplômé.e.s n'est actuellement maintenu que par l'accès à l'école virtuelle et une base de données d'adresses mails privées. Le comité encourage l'institution à évaluer les possibilités qui s'offrent à elle pour renforcer ce lien.

Axe 3 : développer des collaborations internes et externes

Les collaborations autour de la mission de recherche et développement se sont beaucoup développées depuis la visite initiale. Certains enseignant.e.s sont fortement impliqué.e.s dans des projets de recherche intéressants différents domaines de la profession. Ces projets sont

vécus comme très stimulants par l'ensemble des enseignant.e.s rencontré.e.s, par les étudiant.e.s et la direction. Ils permettent d'ancrer certaines activités d'apprentissage ainsi que certains TFE dans la réalité professionnelle du monde de la recherche.

La direction de la catégorie paramédicale souhaite promouvoir les échanges internationaux. Actuellement un projet d'échanges d'étudiant.e.s est mené au sein de la catégorie dans son ensemble. La prochaine étape pourrait être l'organisation d'échanges d'enseignant.e.s. L'établissement possède depuis peu un bureau pour la promotion des échanges internationaux qui pourra certainement soutenir les projets envisagés.

Axe 4 : mettre en place une gestion RH et matérielle adaptée aux besoins de la section

Des efforts de modernisation du matériel pédagogique (amélioration des locaux, équipés pour la plupart avec un projecteur) ont été réalisés par l'établissement. La cuisine a été rénovée et permet aujourd'hui de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de bonne pratique professionnelle. Les contraintes de locaux n'ont pas permis à l'équipe enseignante d'accéder à toutes les caractéristiques souhaitées pour la construction de la cuisine pédagogique, mais ces locaux sont néanmoins un réel et très important progrès pour l'enseignement.

L'acquisition de matériel pour permettre aux étudiant.e.s d'exercer les mesures anthropométriques dans le cadre de leur cours est prévue. Le comité souligne l'importance de cet achat pour permettre aux étudiant.e.s d'atteindre des acquis d'apprentissage essentiels à leur profession. De même, l'informatisation des outils utilisés par les diététicien.ne.s pour le calcul des anamnèses et plans alimentaires nécessite que les étudiant.e.s puissent s'y entraîner durant leur formation en école. Le comité encourage la section, dans la mesure du budget existant, à rapidement acquérir ce matériel et à intégrer son utilisation dans les UE.

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

Depuis la visite initiale, la structure qualité semble s'être très clairement développée au niveau institutionnel et son ancrage, voulu transversal et peu hiérarchisé, semble renforcé. Un membre de la coordination qualité est aujourd'hui présent au Collège de direction avec le rôle de rappeler le plan d'action posé et de faire évoluer ce dernier le cas échéant. Le soutien des différentes sections de l'établissement passe également par une présence de la coordination qualité auprès des équipes enseignantes avec la volonté affichée de valoriser les actions d'amélioration continue spontanées en les consignant dans des fiches ad hoc. De l'avis des experts, cette initiative permet d'impliquer chacun et de reconnaître les efforts menés par tous. Les experts recommandent néanmoins de ne pas perdre, au niveau de la section, le lien avec le plan d'action défini et d'utiliser ce dernier pour prioriser les projets. La mutualisation des meilleures pratiques entre les différentes catégories et section est souhaitée par l'établissement et vécue au quotidien par les différents acteurs de la qualité.

Le comité note une bonne compréhension des enjeux actuels, des limites et des travaux à réaliser. Il semble qu'à ce stade d'avancement dans le processus, bien que ce soit un important défi, la section est prête pour débiter le travail autour des indicateurs d'impact des mesures prises dans le cadre de la qualité de l'enseignement. L'étude des impacts des initiatives réalisées depuis l'évaluation initiale permettra de valider la pertinence des actions prioritaires dans le plan d'action initial et actualisé. La direction, bien que sachant cette évaluation nécessaire par le biais de tableaux de bord de pilotage de la démarche qualité et d'indicateurs divers, est toutefois sollicitée à plusieurs niveaux et semble se questionner sur sa faisabilité à court terme. Les experts recommandent à l'établissement de débiter modestement, en examinant d'abord les actions les plus susceptibles d'influer directement sur les apprentissages des étudiant.e.s pour en arriver à documenter les impacts pour l'ensemble des parties prenantes. Par la suite, les processus et procédures entourant la gestion du programme devraient être considérés.

La motivation de l'équipe pédagogique rencontrée pour l'amélioration de la qualité de l'enseignement est réelle et palpable. Les enseignant.e.s connaissent les actions prioritaires et ont participé à leur choix. Les enseignant.e.s rencontré.e.s sont tous et toutes impliqués.e.s à un niveau ou à un autre dans un projet. Le comité encourage la mise en évidence du lien entre les actions ancrées dans la vie de la section et le plan d'action, ceci par souci de cohérence et afin que les outils de pilotage soient utilisés pour augmenter l'efficacité des différents travaux entrepris.

Finalement, le comité encourage la section à augmenter les occasions de rétroaction des étudiant.e.s. Il reconnaît que l'évaluation systématique de l'enseignement est une question délicate, mais soutient sa mise en place, dans une philosophie d'amélioration continue de la qualité et de respect du travail de chacun.

Concernant le plan d'action actualisé, pour les axes 1 et 2, les experts notent avec intérêt la formalisation d'une action concernant l'augmentation des activités d'apprentissage professionnellement contextualisées ainsi qu'une action d'adaptation de la mise à disposition du matériel pédagogique (les packs) pour les étudiant.e.s suivant un programme personnalisé. Les experts suggèrent d'ajouter une action concernant la mise en place d'épreuves intégrées. Il leur semble en effet que cette action est essentielle pour permettre la consolidation des regroupements de cours en UE et la modularisation du programme.

L'axe 3 qui concerne le développement des collaborations a été élargi en ce qui concerne les collaborations internes avec notamment l'objectif de décloisonner les sections de la catégorie paramédicale en favorisant les échanges. Les experts saluent cet ajout qui prend tout son

sens à l'heure où l'interprofessionnalité dans le milieu de la santé est une réalité de travail. Les experts suggèrent néanmoins de ne pas négliger les relations internationales et proposent d'aller plus loin que l'information des étudiant.e.s qui peine à porter ses fruits. Les experts reconnaissent que la construction et l'organisation de mobilité internationale nécessite du temps et suggèrent d'évaluer la possibilité de commencer par de la mobilité enseignante.

Pour l'axe 4, des actions permettant l'augmentation des expériences proches du monde professionnel ont été ajoutées. Il est notamment prévu d'intégrer du matériel de mesures anthropométriques et un logiciel de calcul alimentaire dans la formation. Les experts soulignent l'importance de la préparation des étudiant.e.s au monde du travail « réel » et estiment que ces actions ont toutes leur place dans le plan d'action actualisé afin de favoriser l'adéquation de la formation aux besoins du terrain.

Finalement, les experts suggèrent de prioriser les actions envisagées pour l'actualisation du plan d'action en fonction de leur impact potentiel sur l'enseignement et l'apprentissage.

Conclusion générale

La section diététique de la Haute école est impliquée dans le développement de la qualité de l'enseignement, et de nombreux enseignant.e.s se sont emparés d'un projet d'amélioration de la qualité au sein de la section. Le coordinateur institutionnel est très clairement présent pour soutenir les démarches jusqu'au niveau de la section. Le comité des experts a pu constater un souci d'harmonisation des outils utilisés dans la Haute école et un important travail est en cours dans ce sens. Le comité souligne également l'enthousiasme et le dynamisme rencontrés autour de la politique qualité dans l'institution et encourage la poursuite des actions visant à mettre en lien les objectifs définis dans le plan d'action actualisé et les projets spécifiques réalisés au sein de la section. Les personnes rencontrées lors de cette visite de suivi semblent bien au fait des enjeux présents et des travaux à venir.

Le décret Paysage a beaucoup occupé l'équipe pédagogique et la mise en place des épreuves intégrées fera suite à l'important travail de regroupement des cours en unités d'enseignement (UE). Cette réflexion permettra également l'évaluation des regroupements réalisés et amènera probablement le programme à évoluer encore. Le comité souligne par ailleurs les évolutions depuis la visite initiale et notamment le renforcement de l'enseignement de la méthodologie de recherche. Le comité encourage toutefois la section à intégrer davantage ces aspects dans tout le curriculum.

Le comité relève que de nombreux projets d'amélioration pédagogique sont présents dans la section et encourage les équipes à les concrétiser. En effet, ces projets sont importants et pertinents et participeront assurément à la qualité globale du programme d'enseignement. A titre d'exemple citons l'acquisition de matériel pour les mesures anthropométriques qui permettra aux étudiant.e.s de s'y entraîner dans un cadre sécuritaire avant d'arriver en stage.

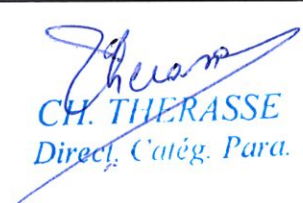
Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond


Page	Partie	Point ¹	Observation de fond

Nom, fonction et signature
 de la direction de l'établissement



CH. THERASSE
 Direct. Catég. Para.

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
 qualité



De Cock Caroline

¹ Mentionner le paragraphe ou le n° de la ligne